

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1282 Décisions concernant les Ministères

n° 1282

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 décembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le taux des services payants assurés par le personnel de la Garde Territoriale à la demande de personnes ou de sociétés privées, est fixé comme suit pour compter du 1er janvier 1961 ; De jour (de 6 heures à 20 heures) : 50 francs de l'heure; De nuit (de 20 heures à 6 heures) – les dimanches, jours fériés et fêtes légales (de 6 heures à 20 heures) : 100 francs de La présente décision abroge toutes dispositions contraires antérieures.